

C.P. n° 125.01.00-00.00 Exploitations forestières

Adaptation suite à : Indexation : 3,32 %

Validité : depuis le 01/01/2023

Régime hebdomadaire : 38h

Feuillus

Catégorie	salaire min.
A1A1 : Abattage feuillus 40/89	4,40 EUR/m ³
A1A2 : Abattage feuillus 90 et plus	3,60 EUR/m ³
A1B1 : Abattage peupliers moins de 120	4,30 EUR/m ³
A1B2 : Abattage peupliers 120/179	2,49 EUR/m ³
A1B3 : Abattage peupliers 180 et plus	2,09 EUR/m ³
A1B4 : Abattage peupliers toutes catégories (90 et plus)	2,53 EUR/m ³
A21 : Découpe houpier, baliveaux, taillis (1m - 1,5m)	10,41 EUR/stère
A22 : Découpe houpier peuplier (2m)	9,90 EUR/tonne
A23 : Découpe houpier (bois dur) et baliveaux (2m)	8,00 EUR/tonne
A24 : Découpe fendage avec aide mécanisée	8,00 EUR/stère
A25 : Découpe de grumes de peuplier avec aide méc.	0,84 EUR/m ³

Résineux

Catégorie	salaire min.
B1A11 : Abattage résineux 30 et moins (finition)	28,10 EUR/m ³
B1A12 : Abattage résineux 31/40 (finition)	18,02 EUR/m ³
B1A13 : Abattage résineux 41/50 (finition)	12,03 EUR/m ³
B1A14 : Abattage résineux 51/60 (finition)	9,21 EUR/m ³
B1A15 : Abattage résineux 61/70 (finition)	8,81 EUR/m ³
B1A16 : Abattage résineux 71/119 (finition)	8,00 EUR/m ³
B1A17 : Abattage résineux 120 et plus (finition)	6,42 EUR/m ³
B1A21 : Abattage résineux 30 et moins (devant ébrancheuse)	3,16 EUR/m ³
B1A22 : Abattage résineux 31/40 (devant ébrancheuse)	3,16 EUR/m ³
B1A23 : Abattage résineux 41/50 (devant ébrancheuse)	2,42 EUR/m ³
B1A24 : Abattage résineux 51/60 (devant ébrancheuse)	2,42 EUR/m ³
B1A25 : Abattage résineux 61/70 (devant ébrancheuse)	2,42 EUR/m ³
B1A26 : Abattage résineux 71/119 (devant ébrancheuse)	1,96 EUR/m ³
B1A27 : Abattage résineux 120 et plus (devant ébrancheuse)	1,54 EUR/m ³
B1B1 : Abattage pin sylvestre 40/69	7,21 EUR/m ³
B1B2 : Abattage pin sylvestre 70/89	6,04 EUR/m ³
B1B3 : Abattage pin sylvestre 90 et plus	4,00 EUR/m ³
B2A1 : Découpe troncs de sciage 60/89 (en forêt)	1,05 EUR/m ³
B2A2 : Découpe troncs de sciage 90 et plus (en forêt)	0,68 EUR/m ³
B2A3 : Découpe troncs de sciage 60/89 (sur chantier)	0,68 EUR/m ³
B2A4 : Découpe troncs de sciage 90 et plus (s. chantier)	0,45 EUR/m ³
B2B1 : Découpe baliveaux (résineux 40/80)	7,21 EUR/m ³
B2B2 : Découpe baliveaux sur chantier	12,03 EUR/m ³

Salaires horaires

Catégorie	salaire min.
C1 : Ouvrier spécialisé	13,87 EUR

C.P. n° 125.01.00-00.00 Exploitations forestières

Adaptation suite à : Indexation : 3,32 %

Validité : depuis le 01/01/2023

Catégorie	salaire min.
C2 : Ouvrier non-qualifié	12,79 EUR
C3 : Ouvrier transporteur routier	13,87 EUR

Indemnité R.G.P.T. pour l'ouvrier transporteur routier: 1,50 EUR par heure.

